

**COMMUNAUTE** -ooOoo---  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

*Le mardi 18 octobre 2022, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 12 octobre 2022, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERVIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, CARON Annick, HABOURDIN Cindy, DEPAEUW Didier, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, GIBSON Pierre-Emmanuel, HENNEBELLE Dominique, LECLERCQ Odile, MANNESSIEZ Danielle, MEYFROIDT Sylvie, MULLET Rosemonde, OGIEZ Gérard, SELIN Pierre, ALLEMAN Joëlle, BARRÉ Bertrand, BECUWE Pierre, BERROYER Béatrice, BERROYER Lysiane, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOULART Annie, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DEMULIER Jérôme, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUBY Sophie, BRAEM Christel, ELAZOUZI Hakim, FLAHAUT Karine, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, LEFEBVRE Marie-Paule, HEUGUE Éric, ROYER Brigitte, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PERRIN Patrick, PICQUE Arnaud, PROOT Janine, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, WOZNY Isabelle, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle*

**PROCURATIONS :**

*GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, IDZIAK Ludovic donne procuration à EDOUARD Eric, DRUMÉZ Philippe donne procuration à DEROUBAIX Hervé, BARROIS Alain donne procuration à DEFEBVIN Freddy, BOMMART Émilie donne procuration à BERROYER Lysiane, CLAREBOUT Marie-Paule donne procuration à THELLIER David, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, DUMONT Gérard donne procuration à DAGBERT Julien, FLAHAUT Jacques donne procuration à PICQUE Arnaud, FLAJOLET*

*André donne procuration à HENNEBELLE André, FONTAINE Joëlle donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle donne procuration à LEFEBVRE Daniel, MARCELLAK Serge donne procuration à SWITALSKI Jacques, MERLIN Régine donne procuration à DASSONVAL Michel, MOYAERT Dorothee donne procuration à BOSSART Steve, NOREL Francis donne procuration à DOMART Sylvie, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESEELE Fabrice, PHILIPPE Danièle donne procuration à VOISEUX Dominique, RUS Ludivine donne procuration à DE CARRION Alain, TASSEZ Thierry donne procuration à SAINT-ANDRÉ Stéphane, VERDOUCQ Gaëtan donne procuration à LEVEUGLE Emmanuelle, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*BERRIER Philibert, LEFEBVRE Nadine, BEUGIN Élodie, BRAND Hervé, CARINCOTTE Annie-Claude, CLAIRET Dany, CLEMENT Jean-Pierre, CLERY Véronique, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphé, DELPLACE Jean-François, FIGENWALD Arnaud, FURGEROT Jean-Marc, HANNEBICQ Franck, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, MARGEZ Maryse, MASSART Yvon, MILLE Robert, OPIGEZ Dorothee, PREVOST Denis, QUESTE Dominique, TAILLY Gilles, TOURSEL-DERUELLE Karine, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno*

*Madame FLAHAUT Karine est élue Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**18 octobre 2022**

**FINANCES, CONTROLE DE GESTION ET COMMANDE PUBLIQUE**

**MISE A JOUR DES PROVISIONS POUR COMPTE DE TIERS DES BUDGETS**  
**EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités locales a retenu comme une dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour créances douteuses.

L'article R 2321-2 du CGCT 3° précise qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir d'informations communiquées par le comptable.

Le compte 416 « clients douteux » n'est pas utilisé par le comptable. Néanmoins, l'analyse des créances figurant aux comptes 4111 « clients – recouvrement amiable » et 4116 « clients - recouvrement contentieux », nécessite de provisionner le risque d'irrecouvrabilité compte tenu de l'ancienneté d'une partie des créances comptabilisées.

Par délibération du 7 décembre 2021, le Conseil communautaire a déterminé les provisions correspondantes selon la méthode suivante :

- Année d'émission de la créance en N et N-1 = provision de 0 % des restes à recouvrer,
- Année d'émission de la créance en N-2 = provision de 25 % des restes à recouvrer,
- Année d'émission de la créance en N-3 = provision de 50 % des restes à recouvrer,
- Années d'émission de la créance en N-4 et années antérieures = provision de 100 % des restes à recouvrer.

Il convient de les ajuster en fonction des états de restes à recouvrer transmis par le comptable public. Les montants (hors débiteurs publics) constatés pour les créances émises avant le 31 décembre 2021 sont les suivants :

**Budget annexe DSP assainissement DSP :**

Montant total = 3 171 481 € (pour 40 252 créances environ)

Dont le détail par année d'émission de la créance est le suivant :

- |                          |                                 |               |
|--------------------------|---------------------------------|---------------|
| <input type="checkbox"/> | Année 2021 (N-1)                | = 316 567 €   |
| <input type="checkbox"/> | Année 2020 (N-2)                | = 746 012 €   |
| <input type="checkbox"/> | Année 2019 (N-3)                | = 368 494 €   |
| <input type="checkbox"/> | Année 2018 (N-4) et antérieures | = 1 740 408 € |

En application de la méthode ci-dessus, le montant total à provisionner est de 2 111 158 €. Compte tenu des provisions déjà comptabilisées (1 860 000 €) et des demandes d'admissions en non-valeur en cours de traitement (200 000 €), il est proposé de provisionner un montant complémentaire de **50 000 €**.

**Budget annexe Régie eau potable :**

Montant total = 3 521 024 € (pour 49 473 créances environ)

Dont le détail par année d'émission de la créance est le suivant :

<input type="checkbox"/>	Année 2021 (N-1)	=	850 397 €
<input type="checkbox"/>	Année 2020 (N-2)	=	787 027 €
<input type="checkbox"/>	Année 2019 (N-3)	=	386 885 €
<input type="checkbox"/>	Année 2018 (N-4) et antérieures	=	1 496 715 €

En application de la méthode ci-dessus, le montant total à provisionner est de 1 886 914 €. Compte tenu des provisions déjà comptabilisées (1 711 236 €) et des demandes d'admissions en non-valeur en cours de traitement (82 000 €), il est proposé de provisionner un montant complémentaire de **90 000 €**.

**Budget annexe Régie assainissement :**

Montant total = 553 820 € (pour 9923 créances environ)

Dont le détail par année d'émission de la créance est le suivant :

<input type="checkbox"/>	Année 2021 (N-1)	=	503 059 €
<input type="checkbox"/>	Année 2020 (N-2)	=	4 976 €
<input type="checkbox"/>	Année 2019 (N-3)	=	4 550 €
<input type="checkbox"/>	Année 2018 (N-4) et antérieures	=	41 235 €

En application de la méthode ci-dessus, le montant total à provisionner est de 44 754 €. Compte tenu des provisions déjà comptabilisées (50 000 €) et de la forte progression des restes à recouvrer pour l'année 2021 (du fait de la scission des budgets assainissement régie et DSP), il est proposé de maintenir le montant de **50 000 €**.

Les provisions feront l'objet d'un ajustement chaque année à la même période et selon les mêmes modalités. Une provision complémentaire ou une reprise de provision sera alors constatée par délibération.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 07 octobre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'approuver la mise à jour des provisions pour compte de tiers des budgets eau potable et assainissement repris ci-dessus. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,  
Le Conseil communautaire,  
A la majorité absolue,

**APPROUVE** la mise à jour des provisions pour compte de tiers des budgets eau potable et assainissement repris ci-dessus.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **20 OCT. 2022**

Et de la publication le : **20 OCT. 2022**  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,



**DEROUBAIX Hervé**



**DEROUBAIX Hervé**







**ETAT DES RESTES A RECOURVER DU BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT ET PROVISION POUR DEPRECIATION**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL	
Total hors débiteur de droit public	178	821	761	7 155	794	4 193	7 066	4 619	6 251	6 607	2 790	4 550	4 976	503 059	553 820	
Cumul des restes	178	999	1 760	8 915	9 709	13 902	20 968	25 587	31 838	38 445	41 235	45 785	50 761	553 820		
Taux de provision pour dépréciation	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	50%	25%	0%		
Provision pour dépréciation	178	821	761	7 155	794	4 193	7 066	4 619	6 251	6 607	2 790	2 275	1 244	-	44 754	
											Provisions antérieures constatées					- 50 000
											Admissions en non valeur à constater fin 2022					- 11 700
											Provision complémentaire calculée					- 16 946
											Provision complémentaire proposée					-